

**Extrait du registre
des délibérations du conseil
communautaire de la communauté de
communes Sauer Pechelbronn**

séance du 26/01/2015

Date de la convocation:

20/01/2015

Date d'affichage:

21/01/2015

L' an 2015 et le 26 Janvier à 19 heures, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, maison des services et des associations à Durrenbach sous la présidence de HAAS Jean-Marie, délégué(e) titulaire.

Nombres de membres:

Affiliés au conseil

communautaire : 35

En exercice : 35

Votants : 28

Présents : Tous les délégués (ou suppléants) sauf :

Absent(s) : M. OTT Alexis

Excusé(s) ayant donné procuration : M. JULLY Jean-Marie à Mme WEISS Marie-Line

Excusé(s) : Mmes : DESCHLER Annie, GARDON Karine, MM : NICASTRO Gérard, SUSS Charles, WEISS Damien

Secrétaire de séance :

M. MULLER Jean.

Réf : 003.2015

Vote : A la majorité

Pour : 24

Contre : 0

Abstentions : 1

Mention exécutoire : Non

003.2015 : Parc naturel régional des Vosges du Nord : Relations associations - collectivités - SYCOPARC dans le cadre de la Conservation des musées : convention-cadre concernant le musée du pétrole.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes,

Considérant l'association du musée du pétrole et sa collection, propriété de la communauté de communes,

Considérant le courrier du SYCOPARC en date du 23.12.2014,

Considérant la proposition de convention-cadre association-collectivité-SYCOPARC de partenariat au titre de l'organisation de la conservation des musées du PNRVN,

Vu l'avis du bureau exécutif,

Entendu l'exposé du vice-président M. Charles SCHLOSSER,

Envoyé en préfecture le 16/02/2015

Reçu en préfecture le 16/02/2015

Affiché le

SLO

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, une abstention, décide :

- **D'approuver la convention-cadre proposée par la Parc naturel régional des Vosges du Nord, définissant le fonctionnement tripartite entre la communauté de communes, le Parc et l'association des Amis du musée du pétrole en termes de conservation des collections et du musée,**
- **De demander au président de procéder à toutes les démarches découlant de cette décision, et de l'autoriser à signer tout document en exécution de la présente délibération.**

Le président sera chargé de l'exécution de la présente décision.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour copie conforme :

DURRENBACH, le 12/02/2015

*Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions de la Loi n° 82-623
du 22 juillet 1982*

Le président,
Jean-Marie HAAS

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS
PREFECTURE DE WISSEMBOURG le :

et publication ou notification du :

